



1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Fax : 03.89.08.03.11
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 50/2021 Portant règlementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU les articles 2542-2 et suivants du Code des Collectivités;
VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 25;
VU l'article R 411-8 du Code de la Route;
VU la demande de Cotel Reseaux rue du Transformateur 68126 BENNWHIR Gare

CONSIDERANT qu'une intervention dans une chambre telecom existante rend nécessaire la mise en place d'une circulation et d'un stationnement adaptés.

ARRETE

Article 1^{er}: Dans la période du 07 juillet 2021 au 23 Juillet 2021, des travaux de raccordement au réseau de télécommunication auront lieu au droit du 1 rue de Delle.

A hauteur du chantier, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie, la vitesse sera limitée à 30 km/h, le dépassement sera interdit et le stationnement sera interdit des deux côtés.

Article 2: La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire - par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie
- L'Entreprise COTTEL chargée des travaux
- La Collectivité Européenne d'Alsace

Fait à Dannemarie, le 06 Juillet 2021

Le Maire



Alexandre BERBETT